

La nécessité d'une politique publique cohérente sur le sujet de l'alimentation a été actée par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de juillet 2010. Son importance a été rappelée par la loi d'avenir de 2014, puis par la loi sur l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et agroalimentaire et une alimentation saine et durable (loi EGalim) promulguée en novembre 2018. Le « programme national pour l'alimentation » (PNA) est décliné en région depuis 2010. L'animation interministérielle du Programme régional de l'alimentation a été confiée aux DRAAF, en lien avec l'ensemble des administrations publiques régionales et départementales. Le PRA est construit autour de six axes en Occitanie.



## Promouvoir l'éducation des jeunes au bien manger

La DRAAF accompagne les acteurs souhaitant mettre en place des actions d'éducation à l'alimentation intégrant tout ou partie des enjeux liées à une bonne alimentation : santé, plaisir, découverte, convivialité, citoyenneté, impacts environnementaux, patrimoine agricole et culinaire. De nombreux projets sont ainsi accompagnés techniquement et/ou financièrement dans différents contextes d'intervention (scolaire, périscolaire, loisirs, familial), y compris dans les lycées agricoles publics d'Occitanie. Ces projets intègrent le plus souvent des interventions de professionnels de l'alimentation, des sorties sur le terrain, et/ou la création d'outils pédagogiques.

La DRAAF facilite également la mise à disposition de données et d'informations en éditant des guides, des études et recensements (outils pédagogiques, acteurs en région), et en organisant des journées de rencontres et des formations.

Enfin, la DRAAF anime des dispositifs régionaux, nationaux et/ou européens favorisant l'éducation des jeunes au bien-manger : les programmes « Fruits et légumes à l'école » (anciennement « Un fruit pour la récré ») et « Lait et produits laitiers à l'école », le dispositif de formation « Plaisir à la cantine », le projet « Légumicant' (Les légumineuses à la cantine).

Elodie SAVIGNAN - Site de Montpellier - [elodie.savignan@agriculture.gouv.fr](mailto:elodie.savignan@agriculture.gouv.fr)  
04 67 10 19 76  
<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Education-des-jeunes>

### Nos partenaires institutionnels :

Rectorats des académies de Toulouse et Montpellier,  
Agence régionale de la santé (ARS)  
Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ)  
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Depuis 2012, la DRAAF Occitanie anime le réseau des « Relais de l'éducation au goût » composé d'associations, d'indépendants et d'agents de collectivités travaillant auprès des jeunes sur l'éducation à l'alimentation, en lien avec l'Education nationale et l'association Graine.

L'objectif est d'accompagner les acteurs du réseau à une montée en compétences sur l'éducation au goût par le biais de formations et de journées de rencontre et de partages d'expériences.



## Valoriser le patrimoine agricole, alimentaire et culinaire

La DRAAF Occitanie accompagne les projets ayant pour objectif de créer du lien entre le consommateur et son alimentation, afin de proposer une alimentation de qualité valorisant les productions des terroirs, dans une relation de proximité avec les zones de productions et les agriculteurs, tout en intégrant les enjeux énergétiques, climatiques, environnementaux et sanitaires.

La DRAAF soutient ainsi et participe activement chaque année à plusieurs manifestations dans le but d'animer et développer les territoires, communiquer vers la jeunesse, maintenir des traditions culinaires et créer du lien social.

Elle met également à disposition des acteurs et du grand public des guides pratiques afin de valoriser le patrimoine agricole, culinaire et culturel de la région.

Élodie SAVIGNAN - Site de Montpellier - [elodie.savignan@agriculture.gouv.fr](mailto:elodie.savignan@agriculture.gouv.fr)  
04 67 10 19 76  
<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Le-patrimoine-agricole>

### Nos partenaires :

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)  
Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)  
Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ)  
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Depuis 2013, la DRAAF édite une guide d'itinéraires « agri-culturels » pour chacun des 13 départements de la région. Réalisé par l'association Le Passe Muraille, l'objectif de ce livret d'une vingtaine de pages est d'offrir au grand public des circuits d'art, de goût et de culture, pour une rencontre avec une alimentation de qualité, fruit de nos territoires. 40 000 exemplaires de la revue sont distribués gratuitement chaque année.



## Favoriser l'accès des populations fragiles à une alimenta- tion de qualité

L'Occitanie est une région dynamique marquée par une forte croissance démographique mais également par un taux de chômage élevé. Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour les populations fragiles est donc essentiel pour la quatrième région la plus pauvre de France. En effet, les populations défavorisées sont davantage touchées par des pathologies liées à la nutrition (obésité, diabète, etc.). Notre modèle alimentaire peut aussi être un vecteur de lien social et de plaisir retrouvé pour les populations fragiles. L'accompagnement des structures distribuant de l'aide alimentaire est une des actions du PRA. La DRAAF participe notamment au processus d'habilitation de ces structures menés par la DRJSCS, et met en œuvre annuellement un appel à projet commun avec l'ARS pour financer les projets visant à une amélioration de l'offre alimentaire et de son accessibilité. Des actions de sensibilisation à l'alimentation sont également dédiées à d'autres publics en situation de fragilité, les jeunes sous protection judiciaire de la jeunesse et personnes détenues notamment.

Claire DERAM - site de Montpellier - [claire.deram@agriculture.gouv.fr](mailto:claire.deram@agriculture.gouv.fr)  
Tel : 04 67 10 19 78  
<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Population-fragile>

---

### Nos partenaires :

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)  
Agence régionale de la santé (ARS)  
Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse (DIRPJJ)  
Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP).

*La Fédération des acteurs de la solidarité d'Occitanie porte un projet qui vise à initier des changements dans les modes d'approvisionnement (circuit court ; alimentation durable), dans la préparation des aliments (gaspillage alimentaire, équilibre alimentaire) et également permettre aux personnes en situation de précarité d'accéder à des produits de qualité, en développant des liens étroits entre le secteur de la production agricole et les structures sociales impliquées.*



## Soutenir une production et une consommation responsables et lutter contre le gaspillage alimentaire

Première région de France pour ses productions agricoles sous signes officiels de qualité et bio, l'Occitanie contribue activement à construire des solutions nouvelles et innovantes pour une agriculture durable. Soutenir une production et une consommation responsable, c'est aussi lutter contre le gaspillage alimentaire. Ce défi permet à la fois de gagner du pouvoir d'achat pour les consommateurs, d'économiser des ressources et de protéger l'environnement. L'obligation de dons alimentaires pour les supermarchés de plus de 400m<sup>2</sup>, mise en place par la loi « Garot » de 2016, est étendue à la restauration collective par la loi EGalim. Les restaurateurs devront également mettre à disposition de leurs clients des « gourmet bag » pour emporter les restes de leur repas s'ils le souhaitent. Le PRA soutient, en partenariat étroit avec l'ADEME, des projets de lutte contre le gaspillage alimentaire et de développement du don alimentaire par un accompagnement technique et/ou financier. De nombreux guides méthodologiques sont mis à la disposition des acteurs, des formations sont organisées.

Claire DERAM - site de Montpellier - [claire.deram@agriculture.gouv.fr](mailto:claire.deram@agriculture.gouv.fr)  
Tel : 04 67 10 19 78  
<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Population-fragile>

---

### Nos partenaires :

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

*La Ville de Montpellier a lancé en 2015 sa campagne d'optimisation de la restauration scolaire intitulée « Ma Cantine Autrement ». Un des axes de travail fondamentaux de cette campagne est la mise œuvre d'un plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires. L'argent économisé lié au gaspillage alimentaire tend à être directement réinjecté dans le budget de la politique d'achat alimentaire pour une augmentation de l'approvisionnement bio et local.*



## Encourager une restauration collective de qualité

La loi dite EGALIM, promulguée le 30 octobre 2018, fixe des objectifs ambitieux pour la restauration collective, avec 20 % de produits issus de l'agriculture biologique et 50 % de produits durables, prenant en compte l'ensemble du cycle de vie du produit. L'année 2019 verra la mise en application de cette loi, avec la publication des textes réglementaires en découlant. La DRAAF Occitanie, forte de

son expérience en la matière, accompagnera au plus près les structures souhaitant se mettre en conformité avec la réglementation.

En parallèle, la DRAAF Occitanie accompagnera 22 projets lauréats de l'appel à projets régional 2018 « Pour une restauration collective de qualité et de proximité » dans 12 départements. L'objectif de ces projets est de rapprocher les acteurs de l'offre et de la demande.

La DRAAF poursuivra également son travail de diffusion des bonnes pratiques et de mise en réseau des acteurs par la participation à divers événements tels que colloques, séminaires ou formations (voir encadré exemple).

Donald LECOMTE – site de Toulouse - [donald.lecomte@agriculture.gouv.fr](mailto:donald.lecomte@agriculture.gouv.fr) - 05 61 10 62 71  
<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/une-Restauration-collective-de>

La Fédération des fruits et légumes d'Occitanie (FFL) a organisé le 23 novembre 2018 au MIN de Toulouse une formation destinée à tous les acteurs amont et aval du secteur. Cette action d'inscrit dans le cadre d'un projet financé par la DRAAF et l'ADEME. Une formation du même type sera également organisée au premier trimestre 2019 au MIN de Montpellier.



### Nos partenaires :

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)  
Direction départementale (de cohésion sociale et) de protection des populations (DD(CS)PP)  
Direction départementale des territoires (et de la mer) (DDT(M))



## Encourager l'élaboration de projets alimentaires de territoires

La loi d'avenir du 30 octobre 2014 a instauré les projets alimentaires de territoire (PAT). Ils ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires. Ils visent à rassembler tous les acteurs de l'alimentation d'un territoire pour définir un cadre d'action commun répondant à leurs besoins et attentes. Ils sont élaborés de manière collective pour une gouvernance alimentaire partagée.

Plus de trente projets ont déjà émergé ou sont en cours d'émergence, répartis dans tous les départements de la région. Parmi ces projets, huit ont obtenu la reconnaissance du ministère de l'agriculture (voir encadré). La DRAAF Occitanie accompagne l'ensemble de projets, parfois avec un soutien financier et les met en liens. Un séminaire des PAT d'Occitanie réunira les porteurs de PAT ou des structures souhaitant s'engager dans ces démarches les 20 et 21 mars 2019 au lycée Charlemagne de Carcassonne.

Claire DERAM - site de Montpellier - [claire.deram@agriculture.gouv.fr](mailto:claire.deram@agriculture.gouv.fr)  
04 67 10 19 78  
Donald LECOMTE – site de Toulouse – [donald.lecomte@agriculture.gouv.fr](mailto:donald.lecomte@agriculture.gouv.fr)  
05 61 10 62 71  
<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Proximite>

Les huit PAT reconnus en Occitanie depuis 2017 (par ordre chronologique) :

- Montpellier Méditerranée Métropole (34)
- Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (65)
- PETR du Pays Midi-Quercy (82)
- Communauté de communes des Pays d'Olmes et de Mirepoix (09)
- Ville de Castelnaudary (11)
- Département du Gard (30)
- Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (34)
- PETR de l'Albigeois et des Bastides (81)



### Nos partenaires institutionnels :

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)  
Direction départementale des territoires (et de la mer) (DDT(M))  
Direction départementale (de cohésion sociale et) de protection des populations (DD(CS)PP)

# Plan régional de l'alimentation Occitanie



**PROMOUVOIR**  
L'ÉDUCATION DES  
JEUNES AU BIEN  
MANGER



**ENCOURAGER**  
UNE RESTAURATION  
COLLECTIVE DE  
QUALITÉ



**FAVORISER**  
L'ACCÈS DES  
POPULATIONS FRAGILES  
À UNE ALIMENTATION  
DE QUALITÉ



**VALORISER**  
LE PATRIMOINE  
AGRICOLE,  
AGROALIMENTAIRE  
ET CULINAIRE



**SOUTENIR UNE PRODUCTION ET UNE CONSOMMATION RESPONSABLES  
ET LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**



**ENCOURAGER L'ÉLABORATION DE PROJETS ALIMENTAIRES DE TERRITOIRES**

## Gouvernance du programme régional de l'alimentation

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Gouvernance-regionale>

Le comité de pilotage du PRA (COPIL PRA) rassemble les directions de l'ensemble des acteurs institutionnels régionaux : DIRECCTE<sup>1</sup>, DISP<sup>2</sup>, DRAC<sup>3</sup>, DREAL<sup>4</sup>, DRJSCS<sup>5</sup>, DIRPJJ<sup>6</sup>, rectorats, ADEME<sup>7</sup>, ARS<sup>8</sup> et Conseil régional. Il est l'organe du pilotage du PRA dont il fixe les orientations stratégiques au niveau régional en accord avec le programme national de l'alimentation. Le COPIL PRA peut mandater des groupes de travail régionaux. Tel est le cas du groupe de travail régional sur la restauration collective qui sera lancé en 2019 en application de la loi EGAlim.

La conférence régionale de l'alimentation (CORALIM) réunit une fois par an l'ensemble des acteurs de l'alimentation en Occitanie investis dans le PRA : services de l'État régionaux et départementaux, rectorats, collectivités territoriales, chambres consulaires, fédérations représentatives de la production agricole, de la transformation et du commerce alimentaire, établissements d'enseignement agricole, associations œuvrant dans le domaine de l'éducation, de l'aide alimentaire, associations de consommateurs, de parents d'élèves, centres de recherche, etc. Elle permet de suivre les actions du PRA, de valoriser auprès du plus grand nombre les expériences réussies et facilite l'échange de bonnes pratiques.

1- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

2- Direction interrégionale des services pénitentiaires

3- Direction régionale des affaires culturelles

4- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

5- Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

6- Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse DIRPJJ

7- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

8- Agence régionale de la santé

## Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie

### Siège de Toulouse :

Cité administrative Bâtiment E - Boulevard Armand Duportal  
31074 Toulouse cedex  
05 61 10 61 10

Contact : [sral-pna.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr](mailto:sral-pna.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr)

Site internet : [draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr](http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr)

### Site de Montpellier :

697 Avenue Etienne Mehul  
34078 Montpellier cedex 3  
04 67 10 19 00

Directeur de la publication : **Pascal Augier**, directeur

Coordination, rédaction : **Claire Deram, Élodie Savignan, Donald Lecomte**,  
Service régional de l'alimentation - unité politique publique de l'alimentation

Mise en page : **Barbara Deltour**